

La fiscalité comme levier de développement économique dans les pays en développement : Cas de l'Algérie

CHIHA Khemici*

Abstract:

Nowadays, in front of globalisation and this great economic opening, and taking into consideration the insufficiency of the economic resources, all countries, and in particular, the developing countries, must search for ideal financing tool for the economic development. In addition to the bye financing resources that differ one region to another, and from one country to another, fiscality constitutes an lever as far financing of the development is concerned. The efficiency of such a financing source requires a rigorous management of its components, such as the recovery of fiscal contributions, the fight of cheating and fiscal evasion, modernisation of fiscal administration.

Key words: fiscality, fiscal contribution, fiscal cheating and evasion, informal market, development.

Résumé:

A l'heure actuelle, et face à la mondialisation et à cette grande ouverture économique, et compte tenu de l'insuffisance des ressources financières, tous les pays et plus particulièrement les pays en développement doivent chercher un montage financier adéquat pour financer leur développement économique. En plus des ressources clés de financement qui diffèrent d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, la fiscalité constitue un levier aussi important en matière de financement du développement. L'efficacité d'une telle source de financement nécessite une gestion rigoureuse de ses composantes, telles que le recouvrement des contributions fiscales, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, la modernisation de l'administration fiscale, etc.

Mots clés: développement, fiscalité – contribution fiscale- fraude et évasion fiscales- marché informel..

Introduction

Les recettes fiscales constituent une source importante pour le financement du développement d'un pays. Cependant, par rapport aux autres ressources clés du financement du développement tels que le les hydrocarbures, le commerce, l'aide internationale et la dette, la fiscalité n'a fait l'objet que d'un intérêt limité jusqu'à présent..

La réforme des systèmes fiscaux peut contribuer favorablement au développement en renforçant l'autonomie financière des pays. Cela peut aussi susciter des réformes plus vastes.

* Maitre de conférences A, faculté des sciences économiques, sciences commerciales et sciences de gestion - Université d'Alger 3.

Taux et tranches d'imposition sont des préoccupations lointaines lorsqu'on n'a pas de quoi s'offrir un système efficace de recouvrement de l'impôt, comme c'est le cas pour beaucoup de pays en développement, notamment l'Algérie. Malgré les efforts fournis pour générer des ressources de financement, les recettes fiscales restent toujours loin des objectifs souhaités. Dans ces conditions, il est difficile pour un État de bien fonctionner, et plus encore de fournir des services sociaux ou d'améliorer le climat des affaires, par exemple.

En Algérie, le niveau actuel élevé des recettes fiscales pétrolières offre une opportunité historique aux pouvoirs publics d'approfondir les réformes entamées depuis déjà quelques années, notamment les réformes fiscales, domaniales, douanières, parafiscales et des finances locales, pour rapprocher nos systèmes des standards internationaux et améliorer le développement et la compétitivité du pays. Les moins-values financières qui seront conjoncturellement générées par un processus de révision à la baisse de la pression fiscale pourront être contrebalancées sans grande difficulté par les importantes et récentes augmentations des recettes fiscales pétrolières.

Ce papier décrit dans un premier temps la contribution de la fiscalité dans le financement du développement, dans un second certains des principaux problèmes qui compromettent la taxation dans les pays en développement (dont l'Algérie) en mettant l'accent sur la fraude et l'évasion fiscales agressives des contribuables.

I. Approche de la fiscalité dans les pays en développement

1. L'importance de la fiscalité pour le développement

La stabilité des finances publiques constitue un élément essentiel du développement d'un pays. En effet, la couverture sociale, l'infrastructure et les services de base tels que l'éducation et les soins de santé sont déterminants en termes de développement. Pour assurer une certaine stabilité, il est essentiel que les méthodes de financement de ces biens et services publics proviennent dans la mesure du possible des propres ressources du gouvernement, à savoir les recettes fiscales. Cela explique la relation étroite entre la fiscalité et le financement du développement. Pour plusieurs raisons, les pays en développement rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit de recueillir leurs recettes fiscales nationales efficacement. Si ces pays étaient capables de percevoir des recettes fiscales suffisantes, ils pourraient devenir financièrement plus autonomes. Leur financement dépendrait alors moins du financement extérieur, ce qui réduirait leur dépendance vis-à-vis de l'étranger⁽¹⁾.

Cette autonomie favoriserait la stabilité du budget du gouvernement, étant donné que les recettes fiscales sont moins incertaines et imprévisibles que l'apport d'aide ⁽²⁾.

Cela pourrait également encourager les gouvernements à mettre en place des politiques, vu que le contexte des politiques économiques est généralement associé à l'aide étrangère et aux emprunts extérieurs.

Par ailleurs, l'amélioration du système de recettes fiscales pourrait renforcer l'obligation de rendre compte en démocratie et laisser la place aux baisses des taux marginaux d'imposition élevés dans de nombreux pays ⁽³⁾.

2. Les objectifs principaux du système fiscal

Le système fiscal couvre quatre objectifs principaux ⁽⁴⁾:

- La production de recettes : le premier objectif consiste à collecter les recettes publiques auprès des différents contribuables;
- La redistribution : les recettes doivent ensuite être redistribuées en réduisant l'inégalité. L'impôt progressif permet en général la réalisation de cet objectif. Cela signifie qu'un taux d'imposition supérieur est appliqué aux revenus élevés (impôts sur la fortune par exemple) ;
- L'internalisation des externalités : le troisième objectif consiste à établir de nouveaux prix pour les autres solutions économiques, à savoir l'utilisation des impôts et des subventions, pour s'assurer que les prix du marché reflètent de manière mieux adaptée le coût social et l'avantage collectif ;
- La représentation : pour finir, il est nécessaire de renforcer la représentation politique. Lorsque les gouvernements dépendent plus des recettes fiscales et moins des revenus provenant des ressources naturelles, de l'aide internationale ou du financement par l'emprunt, la responsabilité des gouvernants envers les citoyens concernant l'utilisation des fonds publics s'en trouve renforcée. Ainsi, les conséquences de la taxation directe sur les revenus des particuliers et des sociétés sont plus profondes.

3. Problèmes propres aux caractéristiques des pays en développement

Les recettes fiscales sont en moyenne plus élevées dans les pays développés que dans les pays en développement. Cela s'explique en partie par les caractéristiques propres aux pays en développement :

- Le développement de l'économie parallèle ⁽⁵⁾

La majorité des pays en développement présentent une vaste économie parallèle, sous taxée ou non frappée d'impôt. L'étendue moyenne de l'économie souterraine par rapport au PIB officiel était estimée en 2002/2003 à 43 % dans les pays africains, à 30 % dans les pays asiatiques, et à 43 % dans les pays d'Amérique centrale et du Sud. Dans les pays de l'OCDE, l'économie souterraine représente environ 16 % du PIB ⁽⁶⁾. qu'en moyenne, la part de la fraude fiscale générée par l'économie parallèle dans les pays en développement est deux fois supérieure à celle des pays développés. En raison de ces activités souterraines, les pays en développement semblent enregistrer une perte considérable en matière de revenus fiscaux.

- Les capacités limitées des administrations fiscales

Les pertes fiscales dans les pays en développement sont souvent aggravées par le fonctionnement inadéquat des administrations fiscales, dont les causes sont perverses⁽⁷⁾ :

- . formation insuffisante du personnel administratif ;
- . manque de compétences spécialisées pour déchiffrer les systèmes fiscaux ;
- . inadaptation des systèmes de recouvrement de l'impôt ;
- . déficiences des mécanismes de mise en application juridiques en matière de recouvrement de l'impôt
- . pénalités insuffisantes en cas de non paiement de l'impôt.

Ces causes laissent la porte ouverte aux abus du système fiscal par les contribuables tant nationaux qu'étrangers.

- La concurrence fiscale

Il devient de plus en plus facile pour les sociétés de faire affaire au-delà des frontières nationales. Les entreprises peuvent transférer leurs activités facilement par le biais d'une implantation dans les pays les plus attrayants, tant sur le plan économique que politique et social. Ces conditions attrayantes visent à encourager l'investissement direct étranger (IDE). La concurrence fiscale «signifie que les pays se font concurrence à l'aide d'incitations d'ordre financier ou fiscal afin d'attirer les IDE »⁽⁸⁾.

Ces mesures incitatives peuvent porter sur :

- des taux d'imposition plus bas sur les bénéfices et les capitaux ;
- des exonérations fiscales temporaires afin d'attirer les IDE ou de stimuler la croissance dans certains secteurs ;
- L'assouplissement des réglementations, notamment en ce qui concerne la divulgation de renseignements Financiers ;
- l'absence de retenues d'impôt ;
- des subventions ;
- des incitations fiscales pour la main-d'oeuvre mobile requise pour un projet d'investissement.

- La libéralisation des échanges commerciaux

Le commerce international est sans aucun doute un facteur influençant de façon considérable et positive le développement. Toutefois, un aspect de la libéralisation des échanges commerciaux a reçu peu d'attention : il s'agit de l'impact sur les recettes fiscales généré par les réductions importantes des impôts liés aux échanges commerciaux. Les taxes à l'importation sont facilement à prélever et contribuent de façon importante à la production de recettes dans de nombreux pays en développement, représentant dans certains cas entre 30 et 50 % du montant global des recettes publiques (9).

Cependant, au cours des deux dernières décennies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont mis en avant un programme de libéralisation des échanges commerciaux prévoyant des réductions aussi importantes des droits à l'importation.

Les pays à revenu élevé, dont une petite part des recettes fiscales provient des impôts liés aux échanges commerciaux, ont réussi à collecter des recettes

provenant d'autres sources et, en particulier, des taxes à la consommation telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les pays à revenu intermédiaire s'en sont moins bien sortis et ont récupéré entre 45 et 65 % des recettes fiscales perdues. La situation est encore bien pire pour les pays à faible revenu qui ont pu récupérer environ 30 %.

4 – La fiscalité, levier de développement

Les réformes fiscales peuvent contribuer à favoriser le développement en renforçant l'autonomie des gouvernements. Les pays en développement savent que pour bâtir une économie prospère, attirer les entreprises, créer des emplois et éradiquer la pauvreté, ils doivent renforcer leurs capacités, étoffer leurs infrastructures, lutter contre la corruption et instaurer des systèmes financiers transparents. Ils doivent aussi, à l'échelle mondiale, combattre les flux financiers illégaux et réduire l'impact des paradis fiscaux, afin de préserver leurs ressources déjà limitées.

Les recettes fiscales jouent un rôle crucial pour atteindre ces objectifs. Un cadre budgétaire stable et prévisible favorise la croissance et, à plus long terme, réduit la dépendance envers l'aide au développement. La fiscalité est aussi liée à la « bonne gouvernance », car les systèmes fiscaux sont un vecteur d'amélioration des relations entre l'État et la société, et de renforcement de la responsabilité à l'égard des citoyens.

Le moment est opportun pour engager une réforme fiscale. L'abandon des taxes indirectes sur les échanges au profit de la TVA accroît la visibilité du système fiscal et favorise l'établissement de relations directes (et formelles) entre l'État et les petites entreprises. Nous savons désormais mieux comment simplifier les systèmes fiscaux et les rendre plus transparents, encourager la discipline fiscale et optimiser les recettes, par exemple en élargissant l'assiette d'imposition des bénéficiaires du secteur financier au lieu de taxer les transactions financières.

Avec la crise économique, le G8 et le G20 ont beaucoup progressé, avec le concours de l'OCDE, du FMI et d'autres organisations, dans la lutte contre les flux financiers illégaux, la fraude et l'évasion fiscales et les paradis fiscaux. Avec plus de 300 accords d'échange de renseignements signés en 2009. La question stratégique est désormais de savoir comment aider au mieux les pays en développement à tirer parti de l'environnement international plus transparent pour renforcer leur système fiscal, et donc améliorer leurs perspectives de développement ⁽¹⁰⁾. L'une des retombées positives d'un système fiscal efficace

est donc une plus grande appropriation du processus de développement. Les recettes fiscales sont considérées comme une composante des fonds publics qui croît au fur et à mesure du développement du pays.

5 – Fraude et évasion fiscales et problématique de financement

la fraude et l'évasion fiscales perpétrées par les contribuables ont des effets nocifs de loin plus importants que les détournements des fonds, sur les économies des pays en développement.

Et si la fraude fiscale opérée par les grandes entreprises était le plus grand ennemi du développement ? C'est en tous cas la thèse défendue par une organisation internationale qui plaide pour la justice fiscale, Tax Justice Network, et qui dans une enquête révèle que l'évasion fiscale est plus importante que les détournements de fonds.

Le titres de l'étude indique clairement que nombres d'entreprises usent de mille et une techniques pour échapper aux impôts. Les techniques d'évasions fiscales sont quasiment les mêmes que pour les autres formes de criminalité financière ou de corruption : entreprises fictives, sociétés écrans, fondations caritatives, falsification des prix, fournitures de documentations mensongères à l'Etat, « le tout étant soutenu, explique Tax Justice Network, par une armée de banquiers, avocats et experts comptables ».

la fraude et l'évasion fiscales constituent une vraie contrainte de financement du développement, dans la mesure où elles privent les caisses des Etats d'une part importante de recettes financières.

6 – La mobilisation contre l'évasion fiscale

Le constat est simple : l'Afrique est une véritable « passoire fiscale ». Alors que les recettes fiscales des pays riches représentent environ 35 % de leur produit intérieur brut (PIB), elles dépassent rarement 15 % du PIB dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Les fuites interviennent à tous les niveaux : de la corruption des administrations fiscales à l'évasion organisée des capitaux en passant par les exemptions fiscales consenties pour attirer des compagnies étrangères.

Difficile à évaluer avec précision, la perte n'en est pas moins massive. Selon l'Institut Global Financial Integrity (GFI), les seules fuites illégales de capitaux en Afrique auraient dépassé les 850 milliards de dollars de 1970 à 2008. Encore

faut-il y ajouter les divers manques à gagner, provenant notamment de la difficulté à collecter l'impôt dans des pays où plus de 40 % de l'économie est informelle.

« Cette dotation aurait permis de payer toute la dette extérieure de l'Afrique et de garder 600 milliards pour financer son développement, c'est énorme », souligne Sandra Kidwingira, de l'association Tax Justice Network Africa (TJN-A). Ce réseau international se bat depuis des années pour susciter une prise de conscience face à l'évasion fiscale et ses conséquences sur le développement, un phénomène longtemps sous-estimé.

Le réseau mène des recherches pour dénicher les pratiques fiscales contestables et échange ses informations avec d'autres grandes organisations internationales, telles Christian Aid ou Action Aid. Il publie une lettre trimestrielle et des rapports détaillés par pays. Autre initiative, la Déclaration de Nairobi sur la fiscalité et le développement, paraphée en 2010 par une trentaine d'ONG et réclamant des initiatives concrètes en la matière.

Les pays en développement devront pouvoir mobiliser leurs propres ressources pour financer leur développement.

II . Apport de la fiscalité dans le développement de l'économie algérienne

1. Etat des lieux de la contribution fiscale en Algérie

Dans le montant total des recettes fiscales en Algérie durant le premier semestre 2009, figure la fiscalité pétrolière avec une dotation de 1 238.74 mds de dinars, et la fiscalité ordinaire pour 644.06 millions de dinars⁽¹¹⁾. Durant la même période de l'année 2008, la fiscalité pétrolière s'est établie à 1 918.26 mds de DA. Cette baisse de plus de 35 % s'explique par le recul des cours de pétrole.

Pour rendre le système fiscal plus efficace,, un processus de modernisation de l'administration fiscale a été décidé par la mise en place de la direction générales des entreprises . celle-ci verra son champ de compétence élargi en matière de suivi des dossiers, en passant de 1 500 à 2 000 entreprises (soit 45% de la fiscalité de l'Etat).

Durant l'année 2011, les recettes fiscales se sont établies à 3.437,069 mds de DA, contre 3.092,1 mds de DA en 2010 (plus de 11.15%), avec une hausse "appréciable" de la fiscalité ordinaire ⁽¹²⁾, en passant de 1907.66DA en 2010 contre 1500 mds de DA en 2011. Cette dotation englobe les impôts directs (IRG,

IBS...), les impôts sur les affaires (TVA, TIC...), les produits des douanes, les produits des domaines, les contributions indirectes et la fiscalité pétrolière.

Cette évolution positive du recouvrement de la fiscalité ordinaire peut être jugée comme un moyen efficace pour la diversification des ressources de financement de l'économie nationale.

Le recouvrement réel de la fiscalité pétrolière s'est chiffré à 3 829.72 mds de DA (1 529.4 mds de DA budgétisés) contre 2 844 mds de DA en 2010. cette hausse s'explique par l'amélioration des cours du pétrole sur les marchés mondiaux(111 USD/baril en 2011)

En effet, le différentiel positif entre les recettes de la fiscalité pétrolière budgétisées (établies sur la base de 37USD/baril) et celles de la fiscalité pétrolière recouvrées, a permis le renforcement du fonds de régulation des recettes pour une dotation de 2 300.32 mds de DA en 2011.

Entre janvier et juillet 2012, la fiscalité ordinaire recouvrée par l'administration fiscale a été de l'ordre de 1 157 mds de DA (dont 332 mds de DA d'IRG). Pour toute l'année 2011, l'IRG était de 380 milliards de dinars, contre 239 milliards de dinars en 2010⁽¹³⁾.

La performance de recouvrement de l'IRG (salaires) en 2012 est due à l'augmentation des salaires et des rappels versés aux fonctionnaires. L'IRG non salarié et l'IBS ont enregistré des produits de l'ordre de 225 mds de DA pour la période allant de janvier à juillet 2012. les impôts sur les affaires ont atteint les 366.3 mds de DA . la fiscalité pétrolière est la plus importante, avec 1 519 mds de DA (20.5 milliards de dollars) .

Ces augmentations des contributions fiscales ne sont en aucun cas le résultat d'une meilleure performance de l'administration fiscale, mais elle sont le résultat de la répercussion mécanique des augmentations des salaires qui n'ont pas de contre partie productive.

L'IRG non salarié ainsi que l'IBS ont, eux, généré des recettes de l'ordre de 225 milliards de dinars pour la période s'étalant de janvier à juillet 2012. Les droits de timbre et d'enregistrement recouvrés ont atteint 33,7 milliards de dinars, soit une hausse de 22% par rapport à la même période de l'année 2011. Les impôts sur les affaires ont atteint les 366,3 milliards de dinars. La fiscalité pétrolière, de loin la plus importante, a été de l'ordre de 1519 milliards de dinars (20,5 milliards de dollars). En légère hausse (2%) par rapport au recouvrement de la même période en 2011. Ce qui donne un total de recettes fiscales budgétisées de 2 676 milliards de dinars en sept mois.

Les recettes de la fiscalité algérienne ont connu durant la période 2000- 2009 l'évolution suivante :

Evolution de la fiscalité par type de produit unité : Md DA

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Fiscalité pétrolière	1001.4	1007.9	1350	1570.7	2352.7	2799	2796.8	4088.6	2412
IRG/salaires	44.7	56.6	59.9	74.9	82.8	95.0	122.7	151.9	180.4
IRG/autres	18.0	19.1	19.9	21.2	22.8	26.9	35.9	42.0	48.6
IBS	36.4	42.9	45.6	49.0	62.6	118.3	97.4	133.0	229
TVA*	164.4	156.7	172.3	210.3	239.8	259.2	307.74	387.4	334.6
TIC	25.7	32.5	32.6	30.0	33.8	34.4	34.7	37.4	35.3
TPP	28.2	29.9	30.7	31.9	38.8	40.6	04.1	0.4	0.7
Autres taxes						0.1	01.1	04.7	02.1
Enregistrement	04.9	06.3	06.6	07.5	19.6	10.8	13.2	14.5	15.7
Timbres	12.2	12.7	12.7	12.1	09.1	12.7	14.9	19.4	20.3
Droits de douanes	104.3	128.5	143.4	137	143.3	113.3	132.7	163.9	172.6

Source : données de la PDF, banque d'Algérie

* TVA des produits pétroliers, TVA intérieure, TVA à l'importation

Au total, compte tenu de la prédominance des recettes des hydrocarbures dans les recettes budgétaires totales, ces dernières, rapportées au PIB, évoluent en fonction directe de la part de la valeur ajoutée des hydrocarbures dans le PIB.

En revanche, sur la période 2001-2009, le taux de prélèvement sur les activités hors hydrocarbures ont enregistré des fluctuations à la hausse dans certains cas, à la baisse dans d'autres.

Le tableau ci - dessus fait apparaître que qu'à partir de 2004, les prélèvements sur les revenus, salaires et bénéfices des sociétés, ont augmenté relativement plus vite que ceux opérés sur l'activité économique (impôts sur les biens et services et droits de douane). La faiblesse du poids relatif de ces derniers dans les recettes fiscales s'explique par la baisse des taux dans le cadre des différents accords douaniers avec des pays ou unions économiques. En revanche, l'insuffisance du poids relatif des impôts indirects dans les recettes fiscales résulterait, très probablement, du poids croissant des activités informelles dans l'activité économique nationale hors hydrocarbures.

2. Fraude - évasion fiscale

2.1. Des anomalies à tous les niveaux

La fiscalité et la fraude fiscales perpétrées par les contribuables ont des effets négatifs de loin plus importants que les détournements de fonds, sur l'économie nationale.

Les grands contribuables inventent des techniques de fraude et d'évasion fiscales pour échapper au paiement des impôts. Ces techniques sont quasiment les mêmes que pour les autres formes de criminalité financière ou de corruption : entreprises fictives ; sociétés écrans ; location du registre de commerce ; falsification des prix ; non facturation des marchandises jusqu'à l'exercice en noir des activités.

2.2. Asphyxie de l'économie nationale

Durant l'exercice 2009, l'union des commerçants algériens ont évalué la sphère informelle à plus de 2.5 mds de dollars. Cette sphère contrôlerait au cours de change de 75 DA le dollar, 5.26 mds de dollars. Devant l'ampleur qu'a connu le marché informel en Algérie, l'évasion fiscal, prive le trésor public de plusieurs milliards chaque année.

Au cours de la période 2009-2011, l'Algérie a enregistré une évasion fiscale de 1.53 mds de dollars. Une situation prête à être revue à la hausse dans l'avenir.

Selon, A.MEBTOUL (économiste), le montant de l'évasion fiscale pour la période 2008-2011 s'élève à 864 mds de dinars (15 millions de dollars) . Une telle dotation absorbe l'équivalent de 2% du PIB, et concernent 69% des produits de premières nécessité et plus de 40% de la masse monétaire en circulation.

La maladie s'est avérée plus grave et des milliards échappent annuellement, pour ne pas dire quotidiennement, aux canaux légaux en Algérie. Quelle pourrait être la méthode à appliquer pour enrayer ce phénomène ayant pris des proportions alarmantes durant la dernière décennie en Algérie ? Comment peut-on contrôler ces chaînes de contribuables (importateurs, grossistes et détaillants) qui tentent, d'une manière ou d'une autre, d'échapper au fisc ? Comment « débusquer » les fraudeurs ? Les différentes directions des impôts à travers le territoire national, celle d'Alger en particulier ont reçu récemment une instruction pour mener une campagne contre tous les fraudeurs.

L'évasion fiscale appelle deux observations.

- L'économie algérienne est une économie rentière dominée par la fiscalité des hydrocarbures qui fluctue selon la conjoncture entre 75 et 60%. La fiscalité ordinaire de l'Algérie a été de 10,76 mds de dollars au 1er semestre 2011 et celle de la fiscalité pétrolière, hors Fonds de régulation des recettes (FRR) à 20,4 mds USD, (61,24% du budget de l'Etat)⁽¹⁴⁾ .

- Un système fiscal rénové doit être au cœur d'une véritable politique de développement intimement lié à la réforme globale, qui doit concilier l'efficacité économique et une profonde justice sociale. La dominance de l'économie algérienne est le cash et les transactions informelles qui favorisent la corruption. Cela constitue un frein à la généralisation des transactions par chèques ou carte électronique.

La dialectique des liens entre la logique rentière et l'extension de la sphère informelle favorise l'évasion fiscale et constitue un véritable frein au véritable développement hors hydrocarbures. C'est que l'économie moderne repose sur deux fondamentaux, le crédit et le contrat. Il existe une loi fiscale : la progressivité de l'impôt direct traduit le degré de citoyenneté et l'importance de l'Etat régulateur stratégique en économie de marché, les impôts indirects étant souvent la solution de facilité, injustes par définition puisque touchant toutes les couches sociales sans distinction, comme pour les subventions généralisées.

3. Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales nécessite la mise en œuvre des mécanismes et des pratiques capables de cerner les déperditions fiscales, et donc, d'atténuer les pertes en matière de recettes fiscales.

Une telle mission de contrôle doit être accompagnée d'une mise en place d'un système de gestion fiscale efficace nécessitant des outils de travail modernes en matière de recouvrement.

En outre, il faut penser à une coordination entre la direction des impôts et les autres organismes de l'Etat, tels que les services de douanes, afin de lutter efficacement contre les sources de fraude, ainsi qu'avec l'Agence nationale de développement des investissements (Andi), l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) et avec d'autres entités pour veiller sur « le bon fonctionnement du système fiscal algérien ».

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale nécessite l'introduction de mesures visant à simplifier le système fiscal et baisser la pression fiscale sur les revenus, tout en introduisant de nouvelles taxes.

Parmi ces mesures, on peut citer entre autres :

- la prorogation du délai de déclaration des revenus soumis à l'IRG et celle se rapportant à l'IBS.
- le relèvement du seuil pour l'éligibilité au régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU).
- la baisse du taux de l'IRG sur les revenus salariaux occasionnels,
- exonération des plus values de cessions de l'IRG, lorsque leur montant est réinvesti.

En bref, la lutte efficace contre la fraude fiscale renvoie à l'approfondissement de la réforme globale, donc un Etat de droit et une bonne gouvernance (une profonde moralisation de la société) reposant sur le savoir, et les entreprises compétitives devant tenir compte tant des mutations mondiales (mondialisation) que des transformations sociales, économiques et politiques internes.

Bâtir un système fiscal efficace est un travail difficile à faire. Donc, Il faut transformer les mentalités et les comportements des contribuables. Les citoyens ordinaires peuvent être réticents à payer l'impôt, invoquant souvent à juste titre la corruption de l'administration ou son mauvais usage systématique des fonds publics. Quant aux élites, elles pratiquent souvent l'évasion fiscale, notamment au moyen des paradis fiscaux. Enfin, il faut dire qu'un pays qui veut bâtir un système fiscal moderne, il devra introduire des mécanismes fiscaux rationnels en matière de collecte, de justice, de fraude et d'évasion fiscales.

Notes

- (1) J. Martens, The Precarious State of Public Finance: Tax evasion, capital flight and the misuse of public money in developing countries, janvier 2008, www.taxjustice.net/
- (2) Document de travail du FMI WP/06/65, juin 2006, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2006/wp0665.pdf (avril 2008).
- (3) R. Murphy et al. Closing the Floodgates, Collecting tax to pay for development, réseau pour la justice fiscale, février, p.79-81, 2007.
- (4) A. Cobham, The tax consensus has failed! Recommendation to policymakers and donors, researchers and civil society. OCCG Economy, Recommendation no 8, janvier 2007, www.oxfordgovernance.org/
- (5) L'économie parallèle désigne l'activité économique qui échappe aux statistiques officielles
- (6) F. Schneider, Shadow Economies And Corruption All Over The World: What Do We Really Know?, document de travail de l'IZA no 2315, September, p.213, 2006,
- (7) Murphy et al., 2007, idem .
- (8) Site Web du Réseau pour la justice fiscale, rubrique activités, Tax compétition, www.taxjustice.net/cms/front_content.php?idcat=102 (septembre 2008).
- (9) Murphy et al., 2007, idem
- (10) www.oecd.org/fiscalit
- (11) Hausse des recettes fiscales en Algérie, 8 septembre 2009, in www.algerie.com
- (12) Document de la direction générale des douanes
- (13) <http://www.algerie-express.com/economie/255-economie/1587-fiscalite--les-bonnes-recettes>
- (14) Données de l'organe officiel de l'APS « citant la Direction générale des Impôts (DGI) ».

Bibliographie

- 1- Houée (P.), le développement local au défi de la mondialisation, l'Harmattan, 2001.
- 2- I.KSOURI, techniques douanières et fiscales, AL. ditions,2010.
- 3- .J. Martens, The Precarious State of Public Finance: Tax evasion, capital flight and the misuse of public money in developing countries, Janvier 2008, www.taxjustice.net/
- 4- R. Murphy et al. Closing the Floodgates, Collecting tax to pay for development, réseau pour la justice fiscale, février 2007
- 5- Document de travail du FMI WP/06/65, révision de juin 2006.
- 6- Documents de la Direction générale des impôts .
- 7- Document de travail de l' IZA no 2315, Septembre 2006
- 8- Fiscalité et financement du développement, document d'information SOMO, 2008
- 9- Ministère de l'industrie de la PME et de la promotion de l'investissement, Rapport sur le développement local, n°2, Octobre 2011
- 10- Lois de finance, 2010-2011.
- 11-<http://www.algerie-express.com/economie/255-economie/1587-fiscalit--les-bonnes- recettes -du fisc.html>
- 12- <http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/L-Afrique-se-mobilise-contre- l'évasion-fiscale-EP-12-10-2011>
- 13- www.oecd.org/fiscalité

